

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de la cité de la musique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 95-300 du 19 décembre 1995 modifié par le décret 2006-211 du 22/02/2006, portant création de l'établissement public de la Cité de la musique et notamment son titre II, article 12 - alinéa 8,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

**DECIDE**

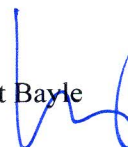
En l'absence du Responsable du Service Paie de la Cité de la musique, délégation de signature est donnée à Madame Véronique Salomoni, adjointe au Responsable du Service Paies, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres au service de la Paie :

- les chèques bleus congés spectacles ( certificats d'emploi ),
- les bulletins d'adhésion congés spectacles,
- les attestations Assedic d'intermittents ( AEM ).

Fait à Paris, le 10 juillet 2015

*Cette délégation prend effet le 10 juillet 2015*

Laurent Bayle



Original : Agent Comptable  
Copie : DAF  
Secrétariat DG  
Bénéficiaire de la délégation  
Recueil des procédures